

THÈME 2 : ESPACES VERTS



ÉCO-EXEMPLARITÉ
DES COLLECTIVITÉS





ESPACES VERTS

FORMATION DES AGENTS/ÉLUS ET VALIDATION D'UN PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

DESCRIPTION DE L'ACTION :

La gestion différenciée est une adaptation de la gestion d'un espace (conception, entretien) selon les caractéristiques du site et son environnement pour une meilleure approche économique et écologique.

La mise en place d'un plan de gestion différenciée se décline en plusieurs étapes :

- un diagnostic des pratiques d'entretien et un inventaire typologique des espaces verts,
- le classement des espaces verts au regard des exigences et priorités d'entretien (valeur patrimoniale, emplacement, moyens humains et matériel affectés, risques de pollution des eaux, etc.),
- une cartographie des zonages,
- des préconisations d'entretien et constitution d'un guide des pratiques (intrants, travaux),
- un bilan/contrôle de la bonne mise en œuvre des pratiques,
- une communication sur la démarche et la formation des agents.

EXEMPLES DE COMMUNES :

Burnhaupt-le-Haut : 1 731 habitants
Cernay : 11 745 habitants
Dannemarie : 2 264 habitants
Lautenbach : 1 477 habitants
Sultz : 7 027 habitants

BÉNÉFICES :

- Une meilleure répartition du temps et de la charge de travail en fonction des moyens humains et matériels disponibles.
- Une évolution des pratiques qui respectent les exigences et les priorités d'entretien.
- Des solutions techniques adaptées pour chaque espace vert.
- La possibilité d'obtention d'aides financières par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.
- Un accompagnement possible par une structure externe (ex : Fredon).

CONTRAINTES :

- La nécessité de communiquer auprès des habitants sur les objectifs et évolutions des pratiques.
- La nécessité de former l'ensemble des agents et des élus pour assurer le bon respect du plan de gestion différencié.



LE SM4 PEUT ORGANISER DES FORMATIONS À DESTINATION DES ÉLUS ET DES AGENTS DES COMMUNES DE SON TERRITOIRE.

CONTACT@SM4.FR



ESPACES VERTS

MISE EN PLACE D'UN JARDIN OU D'UN VERGER PARTAGÉ

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Le jardin communautaire, partagé, associatif ou encore collectif, est un jardin rural ou urbain géré et animé en commun par un groupe d'habitants.

La gestion du jardin, des habitants et des animations peut être à la charge de la collectivité ou d'une association.

COMMUNES :

- Jardins partagés :

Dannemarie : mairie@dannemarie.fr
2 264 habitants

Lautenbach : commune@lautenbach.fr
1 477 habitants

Murbach : mairiemurbach@gmail.com
164 habitants

Wattwiller : mairie@wattwiller.fr
1 668 habitants

- Verger partagé, planté en automne 2023:

Burnhaupt-le-Haut :
mairie@burnhaupt-le-haut.com
1 731 habitants

BÉNÉFICES :

- La création d'un lieu de rencontre et de convivialité.
- La possibilité pour les habitants de cultiver à proximité de leur lieu d'habitation.
- Une amélioration du cadre de vie.
- La sensibilisation aux techniques du jardinage au naturel et à la gestion des déchets verts.

POINTS DE VIGILANCE :

- L'identification d'un lieu adapté et l'aménagement (approvisionnement en eau, mise en état, ...).
- La pérennisation du jardin : identifier un référent gestionnaire et animateur du jardin ou conventionner avec une association.
- La nécessité de faire vivre le jardin et de le faire connaître (ex : organisation d'évènements).





ESPACES VERTS

MISE EN PLACE D'UN POULAILLER PARTICIPATIF

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Un terrain communal a été mis à disposition par la mairie pour la création d'un poulailler partagé de 80m², puis une convention a été signée entre la ville et les familles concernées.

La gestion quotidienne est assurée par 8 familles volontaires. Un règlement a donc été créé pour encadrer l'organisation et les missions de chaque famille (nourrir les poules, ramasser les œufs, nettoyage...).

Les citoyens ont pu bénéficier du soutien de la région Grand Est pour le financement du matériel et des poules. La nourriture et les achats quotidiens restent à la charge des gestionnaires du poulailler. De son côté, la commune s'est engagée à planter des arbres fruitiers pour créer un espace ombragé.



DATE DE MISE EN ŒUVRE :

octobre 2023

BÉNÉFICES :

- Une production alimentaire pour les familles.
- La valorisation des restes alimentaires.
- La création de lien social entre les habitants du quartier.
- La création d'un lieu pédagogique.

CONTRAINTES :

- L'intérêt et l'implication des habitants sur la durée.
- La disponibilité d'un terrain adapté.



ESPACES VERTS ENHERBEMENT DU CIMETIÈRE

DESCRIPTION DE L'ACTION :

La totalité du cheminement du cimetière, autrefois en gravier, était un espace difficile à entretenir. Il était désherbé manuellement par les agents de l'équipe technique.

Outre l'aspect esthétique et visuel, les élus ont été intéressés par le cimetière en tant que lieu possible de biodiversité. Ainsi, ce sont 2 000 m² qui ont été déminéralisés en utilisant un mélange de trèfle et de ray-grass. Le long du mur d'enceinte, un mélange de fleurs des champs a été semé.

L'entretien se fait de manière mécanique, par l'intermédiaire d'un prestataire, et manuelle le cas échéant (désherbage des pissenlits par exemple).



AVANT



APRÈS

DÉBUT DE LA MISE EN ŒUVRE :

La végétalisation a été effectuée en trois tranches :

- automne 2020 : phase test sur 200 m² pour habituer les familles des défunts au retour des allées végétalisées dans un cimetière minéralisé.
- automne 2021 : végétalisation de la moitié du cimetière (800 m²) par les services techniques, dans le prolongement de la tranche déjà effectuée.
- septembre 2022 : végétalisation du reste (1 000 m²) par un prestataire.

BÉNÉFICES :

- Une diminution de l'entretien car les semences choisies poussent lentement.
- Un meilleur confort de marche pour les visiteurs.
- Un aspect esthétique et de fraîcheur (moins minéral et plus vert).
- La biodiversité est favorisée grâce aux fleurs de prairies semées le long des murs d'enceinte.

POINTS DE VIGILANCE :

- L'acceptation de la population : une bonne communication nécessaire dès le début pour expliquer la démarche (panneaux pédagogiques).



ESPACES VERTS

VÉGÉTALISATION D'UNE COUR D'ÉCOLE

DESCRIPTION DE L'ACTION :

La commune a choisi de végétaliser la cour d'école maternelle « La Sapinette ». Pour ce faire, elle a procédé à l'enlèvement de l'enrobé (noir) pour le remplacer par des pavés drainants (gris) afin de faire baisser la température à l'extérieur pendant l'été. L'eau de pluie s'infiltré ainsi dans le sous-sol et retourne à la nappe phréatique et non plus dans les égouts.

Des « îlots de fraîcheur » ont ensuite été mis en place : du gazon, de petits arbustes et de grands tilleuls ont ainsi été disposés dans la cour. Les grands arbres existants ont également été conservés. 1,50m de pleine terre a été installée autour des arbres afin de permettre une meilleure infiltration de l'eau. Ces arbres, auparavant pris dans le béton, peuvent désormais croître et se développer naturellement. Des bancs en bois ont également été installés ainsi qu'un engazonnement par endroits (haies).



FIN DES TRAVAUX

début 2024

BÉNÉFICES :

- Une baisse de la température en été.
- Une diminution du nombre de chutes : Les enseignantes ont constaté que les enfants chutaient moins et se faisaient moins mal depuis l'installation des pavés drainants.
- Une amélioration de l'esthétisme et de la luminosité de la cour : les teintes claires utilisées rendent la cour très lumineuse et agréable à vivre.

POINTS DE VIGILANCE :

- Le coût important = 30 654,10€ HT dont :
 - o 25 950€ pour les pavés de la cour et la surface (346m²)
 - o 4 704.10€ HT pour les plantations et l'engazonnement (163m²)

AIDES EXTÉRIEURES

Pour sensibiliser et impliquer les élèves en amont du projet : Mme WALTER Catherine, CAUE de Colmar : walter@caue-alsace.com



COMMUNE : VIEUX -THANN

POPULATION : 2 855 HABITANTS
VILLE DE VIEUX-THANN : ASSISTANTE@VIEUXTHANN.FR - 03 89 35 74 72